

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 7398

présenté par

M. Leseul, M. Potier, M. Garot, Mme Jourdan, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 5360 du Gouvernement

ARTICLE 25

À l'alinéa 3, après le mot :

« soutien »

insérer le mot :

« renforcé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que les restrictions en matière de vente de véhicules thermiques neufs doivent s'accompagner d'un soutien renforcé à l'acquisition de véhicules propres.

De nouvelles restrictions sans un accompagnement renforcé ne sont pas envisageables. La transition écologique ne pourra fonctionner qu'avec un accompagnement sérieux de la puissance publique et la mobilisation des moyens financiers nécessaires. Il sera donc nécessaire de prévoir un mécanisme en loi de finances pour accompagner les particuliers et les entreprises dans le renouvellement de leur parc, notamment par une meilleure affectation du produit de la fiscalité écologique. Il faudra

notamment accompagner les ménages les plus modestes et dépendants de l'automobile pour qu'ils ne soient pas sacrifiés par cette dynamique immuable.